



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Centre anti-bruit d'Alsace (CABA) - Subvention de fonctionnement 2013

Rapport n° CP/2013/587

Service gestionnaire :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Résumé :

Il est proposé d'attribuer au CABA une subvention de fonctionnement, pour 2013, de 10 000 €.

Créé en 1970, le Centre anti-bruit du Bas-Rhin (CABR) compte 101 membres et est dirigé par un comité directeur de 13 personnes. Jean-Marie LORENTZ en a été le fondateur et président pendant de nombreuses années.

Le 9 avril 2013, le CABR a décidé en assemblée générale extraordinaire de changer sa dénomination. Sa compétence étant désormais régionale, il choisit de s'appeler Centre anti-bruit d'Alsace (CABA).

Le CABA recueille sur le bruit toutes les informations utiles tant dans le domaine juridique que scientifique et pratique. Il informe, conseille et accompagne dans leur démarche les victimes du bruit.

Le CABA accueille les plaignants lors des permanences organisées à Erstein une fois par mois à la Maison de la solidarité.

Le projet de budget pour 2013 est le suivant :

Dépenses :

Frais de personnel : 26 035 €
Charges internes et externes : 5 085 €
TOTAL : 31 120 €

Recettes :

Cotisations et divers : 7 100 €
Subvention départementale : 10 000 €
Subvention de la CUS : 7 630 €
TOTAL : 24 730 €

Le déficit 2012 s'élève à 2 951 €.

Bilan d'activité chiffré :

Accueil téléphonique : 335
Courriels : 461
Rencontres : 53.

L'association a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 15 000 €, attribuée par notre commission permanente lors de sa réunion du 4 juin 2012. Je vous propose d'attribuer au CABA une subvention de fonctionnement s'élevant, pour 2013, à 10 000 €.

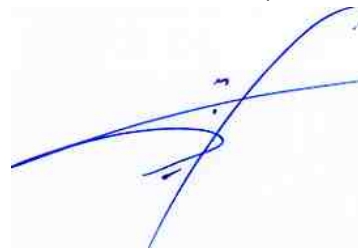
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15157	65-6574-738	14 400,00 €	14 400,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Centre anti-bruit d'Alsace (CABA) une subvention de 10 000 € pour les frais de fonctionnement de son secrétariat au titre de l'année 2013.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL